

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 4 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 février à vingt heures trente minutes ;
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAINAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - M. RAYNAL Patrick - M. BOUTARIC Hervé - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - M. MALASSET Philippe – M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absent-Excusé :

Date de convocation et d'affichage : 27 janvier 2022

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2021

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

II) DELIBERATION CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS SUR PARCELLE B1085 A L'HOM

M. le Maire indique qu'une convention de passage en date du 07/07/2021 a été signée avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne électrique souterraine 400Volts, longueur 65m, largeur 2 mètres, au lieu-dit l'Hom sur la parcelle cadastrée section B numéro 1085 en propriété communale. Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette convention.

III) DELIBERATIONS : DECLASSEMENT / VENTE DE CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire expose la nécessité de délibérer pour chaque classement ou déclassement de chemins ruraux par riverain concerné :

- Aliénation chemin rural Les Boriettes :
la commune vend à M. ROUQUETTE Joël 19a75ca
- Aliénation d'une partie du chemin rural à Ginouillac :
la commune vend à Mme PUECH Nadine 0a06ca
- Elargissement d'une partie du chemin rural à Mazerac :
la commune accepte l'élargissement d'une partie du chemin,
Mrs LANDIE, propriétaires riverains, cèdent pour l'euro symbolique 0a21ca à la commune.

-Aliénation d'un chemin rural à Mazac :

M. Rols quitte la séance.

Le chemin rural porte empiètement d'un bâti appartenant à M ROLS Edouard sur une superficie de 0a35ca. Afin de régulariser, M. ROLS propose un tracé alternatif. La conclusion du commissaire-enquêteur émet un avis défavorable.

Le conseil municipal après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, fixe à 0.10€ le m², frais d'étude du géomètre en sus, et valide les cessions ou acquisitions de chemins sus cités, décide de refuser l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Mazac ».

IV) DELIBERATION : EXTENSION DE RESEAU EN ELECTRICITE PARCELLE E292 LE POUJOL (Maison Trayssac)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du permis de construire N° 012 004 21 A0001, une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire. Il précise que le pétitionnaire s'est engagé à verser la part demandée à la commune.

Le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage, a fait établir le coût estimatif de ces travaux en souterrain qui s'élèvent à 22 000.00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 4 000 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré : vote le règlement de 4000 €, décide d'imputer la somme à l'article 21534 du budget communal, décide de demander le reversement au riverain et de l'imputer à l'article 1346 du même budget.

V) DELIBERATION : ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC EXERCICE 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 31 943.60 Euros H.T pour l'installation de 60 lampes.

Il précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 60% soit 19 166.00 € plafonnée, le cas échéant à 350 € par luminaire, la contribution de la Commune est de 19 166.32 Euros.

Monsieur le Maire rappelle le montant réalisé en 2021 pour l'installation de 83 lampes, soit 36 496€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le financement.

D'autre part il est soulevé le projet de cœur de village qui a été décalé sur l'exercice suivant et qui nécessite une réflexion sur le choix des poteaux d'éclairage pour une intégration optimale. Le conseil s'interroge sur la possibilité de faire patienter l'installation afin d'attendre l'opération cœur de village...

Le Maire expose également les demandes de 2 administrés concernant, pour l'un, l'enlèvement de la lampe municipale et pour l'autre, le rajout suite à son enlèvement.

Un débat est engagé, ces personnes seront contactées personnellement car le conseil municipal rappelle la règle, l'éclairage public doit servir à la mise en sécurité des accès d'habitations ou d'un carrefour.

VI) RENOVATION ENERGETIQUE PRESBYTERE – LOGEMENTS ECOLE – CANTINE - SACRISTIE

Le Maire présente les travaux de rénovation des logements locatifs de la commune prévus sur l'exercice 2022, et propose de déposer des demandes de subventions :

- auprès de la sous-préfecture de Villefranche de Rouergue, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- auprès du conseil départemental de l'Aveyron,
- auprès de Decazeville communauté, au titre du Fond de concours intercommunal

Il présente le plan de financement prévisionnel correspondant :

FINANCEMENT

DETR ou/et DSIL 2022 <i>Taux d'intervention maximum 30 %</i>	21 029.26 € HT
DEPARTEMENT <i>Taux d'intervention maximum 30 %</i>	21 029.26 € HT
DECAZEVILLE COMMUNAUTE <i>FOND DE CONCOURS</i>	10 000.00 € HT
AUTOFINANCEMENT (ou emprunt)	18 039.03 € HT
TOTAL	70 097.55€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de travaux de rénovation des logements communaux à vocation locative, ainsi que le plan de financement présenté.

VII) DELIBERATION SUBVENTION POUR LA SAM

M. le Maire expose :

Vu la décision du tribunal de commerce prononçant la liquidation de l'entreprise ;

Vu la mobilisation des salariés et leur occupation des locaux de l'entreprise depuis de nombreuses semaines ;

Vu la situation difficile pour toute une population touchée par cette crise économique ;

M. le Maire propose le versement d'une aide financière à verser à la caisse de solidarité de la SAM.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 250 € à la caisse de solidarité de la SAM,

Inscrit la dépense correspondante au compte 6574.

VIII) DELIBERATION ADHESION AUSERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE CDG 2022-2025

Monsieur le Maire expose la demande de renouvellement d'adhésion au service de médecine professionnelle préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron à compter du 1er janvier 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- de confier la responsabilité de ce service au centre de gestion de l'Aveyron
- d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'adhésion pour une durée de trois ans
- de régler au CDG12, les cotisations afférentes aux prestations assurées par ce service.

IX) DELIBERATION ADHESION ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE 2022-2026

Monsieur le Maire rappelle, que la Commune a, par la délibération du 14/04/17, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Monsieur le Maire expose, que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion de l'AVEYRON, et lui délègue la gestion pour la période 2022-2026.

X) DELIBERATION RAPPORT QUINQUENNAL – EVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIO (COM-COM)

Monsieur le Maire rappelle, que depuis la loi de finances pour 2017 (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts modifié), le président d'une communauté de communes doit présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la communauté de communes.

Decazeville Communauté ayant créée le 1er janvier 2017, ce rapport a été présenté en séance du conseil communautaire du 16 décembre 2021. Il en a été pris acte par une délibération spécifique (n°2021/241).

Ce rapport, accompagné de la délibération du conseil communautaire y afférent et d'un tableau de suivi financier, a été adressé aux 12 communes membres le 27 décembre 2021 afin d'en informer les membres de chaque conseil municipal respectif.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident de prendre acte de la présentation du rapport quinquennal relatif à l'évolution des attributions de compensation.

XI) ETAT RECAPITULATIF INDEMNITE DES ELUS – ANNEE 2021 :

La loi 2019-1461 du 27.12.2019 impose de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Ainsi, Monsieur le Maire présente un état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2021.

Elus/ Fonction	Montant en € brut
Maire	11 901.48
1 ^{er} Adjoint	4 620.60
2 ^{ème} Adjoint	4 620.60
3 ^{ème} Adjoint	4 620.60

XII) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire, expose la proposition du service culturel évoqué en réunion communautaire. La commune peut recevoir sur ses murs ou bâtiments, une œuvre réalisée dans le cadre du **Street Art**. Pour cela, la commune doit proposer un mur sain et propre, le cachet de l'artiste sera à la charge de la commune. La communauté de commune prend en charge tous les autres frais (hébergement de l'artiste, repas, peinture, location matériel...).

- Suite à la demande de M. Galonnier, propriétaire à Belfort, et après discussion en assemblée, il sera livré de 2 camions de tout venant pour améliorer le haut du chemin d'accès déjà abîmé malgré l'aménagement d'il y a 4 ans ~. 1 sera payé par la commune l'autre par M. Galonnier. M. Rouquette Joël, riverain, effectuera la mise en place.

- M. Guillaume Raymond, **Sous Préfet de Villefranche de Rouergue a répondu à l'invitation** de M. le Maire le 20 janvier dernier. Au cours de cette petite journée, une présentation de la commune lui a été faite, dont ses équipements. Le projet de « cœur de village » a été évoqué. A midi, lui était offert le repas traditionnel d'Almont avec l'estofinade. Puis les entreprises RCI et Cœur d'Aveyron lui ont ouvert leurs portes pour une courte visite, ses obligations l'appelant vers Rodez à 16h. M. le Maire et les élus présents sont satisfaits de cette rencontre constructive, qui va permettre d'autres échanges en collaboration avec Decazeville Communauté.

- **Visite du service Aveyron Ingénierie** du Département : M. Maratuech a été sollicité pour aborder divers sujets de mise en sécurité : Carrefour de l'Etoile avec prolongement du chemin piétonnier sur la RD 508 vers Flagnac avec arrêt de bus pour les nouvelles habitations. Installation d'un radar pédagogique route de Sols. Un rapport nous sera transmis courant mars ou avril.

- **Difficultés de paiements pour certains locataires** : Vu la récurrence d'impayés pour certains locataires à Ginouillac, les élus vont engager les démarches afin de régler cela, pouvant aller jusqu'à l'expulsion si nécessaire. En ce qui concerne la grange inutilisée par la commune propriétaire, il est envisagé d'y entreposer la nouvelle tondeuse. A suivre...

- **Contrôle annuel extincteurs** : le Maire rappelle la visite obligatoire pour contrôle des extincteurs. Depuis au moins 2 ans, celui de la salle des jeunes doit être rechargé. Le maire propose de faire payer la recharge (~80 €) par la caisse des jeunes utilisateurs. Problème également pour les extincteurs à la salle polyvalente : les flexibles sont abîmés par les ballons. Prévoir un moyen de protection.

- **Personnel** : M. RICCI en charge du personnel indique l'évolution de certains postes en cours. En effet la loi oblige d'effectuer les temps complets sur 5 jours. Ainsi l'ouverture de la bibliothèque tenue par le poste de Mme Huc sera effective les mercredis matin.

- **Réunion associations** : la réunion avec les associations pour les investissements à venir est programmée dimanche 5 février.

- **La foire** aura bien lieu cette année le 21 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.